

Mathevon Lucien
Délégation de L'ANPNOGD 23
19, La Villatte
23000 Sainte FEYRE

Information à adresser :

- Au Président National; André LECOQ
- Aux membres du Conseil D'administration de la délégation
- Aux adhérents de l' ANPNOGD 23,

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

A la demande de L'ONAC, j'ai été invité à la réunion du 26 juin 2019 à la Préfecture de la Creuse, suite à la venue de Madame DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat aux anciens combattants du Ministère des Armées.

Si, au début de la réunion,- Madame la Ministre a énuméré les nombreuses décisions prises pour améliorer le sort des anciens Combattants, des harkis,des veuves de militaires,et remis des décorations à d'anciens combattants d'Algérie ;- j'ai eu l'impression que j'étais un intrus qui s'est trompé de réunion ; toutefois,deux personnes m'ont permis d'intervenir dans les sujets qui nous intéressent,il s'agit de Monsieur GUYOTON, Président des ACVG et Monsieur LACOSTE, Directeur de L' ONAC.

Mr. GUYOTON, qui a pris la parole, en a profité pour signaler les principaux problèmes et injustices non encore résolus.Il en a profité pour rappeler l'injustice touchant les Pupilles de la Nation !

Bien sur Mme la Ministre a répliqué en rappelant ses arguments habituels : « les Pupilles de la Nation ont été pris en charge par l'Etat jusqu' à leur majorité 21 ans ».J'ai demandé la parole pour répondre ; Si l'on fait référence à la guerre de 39/45 de nombreux enfants victimes nés avant guerre ou au début l'aide ne s'est pas étalé sur 20 ans car nombreux sont ceux qui ont été déclaré pupilles de la Nation au début des années 50 ou plus tard. Leur jeunesse a été une vraie galère qui a marqué toute leur vie.Madame la Ministre s'est excusée et nous a dit qu'elle ne connaissait pas cet argument.

Monsieur LACOSTE a proposé à la Ministre d'étudier la possibilité de faire un avenant aux décrets de 2000et 2004. Mme la Ministre lui a demandé de porter à sa connaissance tous ces éléments qu'elle connaît mal,Avant son départ je lui ai rappelé les lois de 1917, 1990 et 1993 qui **précisent que les attributions faites aux Pupilles de la Nation le soient pour tous;L'EGALITE en somme !**

Mme la ministre m'a bien sur rappelé qu'elle n'était pas la seule à décider.Je lui ai transmis un courrier de doléances qui rappelle nos revendications,

j'avoue que j'ai été un peu surpris du contact relativement courtois qu e j'ai eu avec Madame DARRIEUSSECQ et je souhaite qu'elle réponde à mes questions.

Restant a votre disposition pour tout renseignement concernant cette réunion je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Mathevon Président ANPNOGD 23